

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## AUX TRAVAILLEURS

Pour avoir trop longtemps dédaigné les solutions des classes ouvrières de France et d'Allemagne, seules capables d'assurer les réparations, le Gouvernement français, impuissant à se faire payer, vient, pour donner satisfaction aux réacteurs de tous crins, d'envahir le bassin de la Ruhr.

C'est une sottise criminelle qui vient de s'accomplir.

Nous disons sottise car cette action, de l'aveu même de Monsieur Poincaré, ne rapportera rien à la France.

On peut même prévoir qu'elle devra supporter les frais énormes qu'entraîne l'entretien de l'armée d'occupation, qu'il ne sera pas plus possible de faire payer à l'Allemagne qu'on n'a pu lui faire payer jusqu'à présent, le montant des réparations.

Ce sera de nouveaux chiffres sur le papier. Rien de plus.

Chacun est à même de constater les résultats de cette politique.

La baisse du franc et un nouveau renchérissement de la vie en perspective ;

La promesse de nouveaux impôts.

Et pour faire diversion, pour détourner l'attention des travailleurs français du nuage qui grandit à l'est, par un coup de force non moins odieux que le premier, notre gouvernement d'arbitraire a, au mépris de toute justice, emprisonné les militants communistes.

Le prétexte ? Complot contre la sûreté de l'Etat.

Leur crime ? Avoir protesté contre l'envahissement de la Rhur ; avoir causé avec des Allemands ; avoir fait appel à tous les prolétariats contre la possibilité d'une guerre.

Mais M. de Lubersac aussi a causé avec les Allemands !

Le crime est donc bien dans le fait de ne pas penser comme le Gouvernement.

Contre une telle politique, contre un tel arbitraire, tous les travailleurs doivent protester avec la plus grande énergie.

Qu'ils songent bien, ceux qui seraient tentés de rester indifférents, qu'ils son-

gent bien que nous sommes à la merci d'un événement — qu'il est d'ailleurs si facile de faire naître ! Déjà dans la Ruhr le sang à coulé, par des balles fran-çaises.

Qu'ils se disent bien que la population allemande, poussée par la misère, excitée par ses nationalistes, peut un jour se révolter contre les troupes françaises.

Qu'ils sachent bien qu'ils existe toujours un militarisme allemand, en face du nôtre, et que de milliers fusils chargés un coup part bien facilement.

Qu'ils se souviennent qu'étant poilus, ils ont juré que plus jamais on ne les y reprendrait.

Et qu'ils soient prêts à traduire par des actes leur volonté de Paix !

E. PONARD.

## RÉFLEXIONS sur la question de l'Apprentissage

Depuis quelques mois, nous constatons une sérieuse amélioration dans les affaires diamantaires et il semble qu'après une longue période de léthargie, notre industrie va s'éveiller. Dans tous les pays, des ateliers ont rouvert leurs portes et derrière leurs grandes fenêtres, au bruit joyeux des plateaux et des chansons, des ouvriers polissent à nouveau le précieux minéral.

On est tenté devant cette situation, de s'abandonner à l'optimisme le plus complet.

Il n'est besoin que de jeter un coup d'œil autour de soi, pour se convaincre que la réalité est moins belle : près de 3.000 chômeurs à Amsterdam ; d'autres chômeurs encore en Angleterre, en Amérique. En Belgique, en France, en Allemagne, pas de chômage, mais combien d'ouvriers ont déserté le métier ? Regardez autour de vous et voyez combien d'ateliers restent fermés ou ont été transformés pour d'autres usages. Dans les ateliers ouverts, comptez les places vides. Faites le total de tous ces manquants. Il est énorme.

\*

Tant d'ouvriers en moins et encore du chômage ! Si cette constatation est décourageante, elle ne saurait surprendre quand on y réfléchit.

La guerre a plongé le monde dans un tel état de misère que la plupart des nations

d'Europe, épuisées, sont fermées pour longtemps aux vendeurs de diamants !

Outre-Océan, l'Amérique, ce puissant auteur, a vu, en raison de son change élevé, diminuer considérablement le chiffre de ses exportations et péricliter ses affaires tandis que le nombre de ses chômeurs s'enflait dans des proportions formidables.

Peut-on espérer voir s'améliorer rapidement cette situation ? Hélas ! le temps des contes de fées est passé et les ruines ne se relèveront pas d'un coup de baguette magique !

Ce n'est que lentement, bien lentement, que le monde malade se relèvera et, ayant recouvré une partie de sa prospérité, renaitra à une vie normale. Combien faudra-t-il de temps pour reconstituer ce que cinq années de guerre ont détruit ?

D'ici là on ne peut s'attendre raisonnablement à voir notre métier de superluxe retrouver l'activité d'autrefois. Il y aura du travail certes — car il ne manquera pas de nouveaux et d'anciens riches, dans le monde appauvri — mais seulement pour un nombre limité d'ouvriers.

C'est sur cette question que je voudrais attirer l'attention de mes camarades les diamantaires de France.

\*

Notre métier a connu de tous temps, de longues périodes de chômage. Le plus grand nombre des diamantaires en connaissent bien les raisons ; il n'est pourtant pas inutile de les rappeler brièvement ici.

Le diamant étant la matière de luxe par excellence et son commerce exigeant des capitaux considérables, il s'ensuit que nous avons à subir à la fois, tous les caprices de la riche clientèle pour laquelle nous travaillons — et qui subit elle-même la tyrannie de la mode — et tous les contres coups des événements économiques, des crises politiques, des tensions internationales, en un mot de tout ce qui incite les négociants à la prudence dans l'emploi de leurs capitaux.

On sait que la production des mines de diamants est trustée, presque en totalité, par un Syndicat dont le siège est à Londres. Or, ce Syndicat, pour éviter l'avilissement des prix de vente, règle la production des mines d'après la capacité d'absorption du marché.

Si, pour une raison ou pour une autre, la demande diminue, la production est aussitôt réduite.... et il en résulte du chômage pour les ouvriers.

Ce trust a encore été renforcé ces temps derniers par la mainmise du Syndicat sur les diamants du Congo. Cette politique a d'ailleurs donné de tels résultats aux Compagnies

diamantifères, qu'on ne saurait raisonnablement envisager un changement dans leur ligne de conduite.

Pour pallier dans une certaine mesure, à ces effroyables crises de chômage qui, périodiquement, viennent apporter la misère chez les travailleurs du diamant, nos organisations ouvrières ont, de tout temps, préconisé comme remèdes, la diminution des heures de travail et la limitation du nombre d'ouvriers, qui ne peut être obtenue que par la limitation de l'apprentissage.

\* \*

Or, dans l'état d'état d'appauvrissement où se trouve le monde, et malgré la diminution considérable du nombre d'ouvriers, le contingent de ceux qui restent est encore plus que suffisant. Le chiffre imposant des chômeurs le prouve surabondamment.

Supposons, comme certains indices semblent l'autoriser — et malgré les complications politiques que nous valent nos gouvernements militaristes — supposons qu'une reprise sérieuse se produise dans notre industrie et qu'à la faveur de cette reprise, nous puissions obtenir une augmentation de salaires. Que se passera-t-il ?

Sans risque de se tromper, on peut affirmer que nombreux sont ceux qui reviendront au métier. Regardez autour de vous parmi nos anciens camarades. Vous en connaissez tous qui n'attendent pour revenir, que l'amélioration des conditions de travail.

On peut donc prévoir, pour longtemps, une surabondance de main-d'œuvre.

Je voudrais appeler par ces quelques réflexions, l'attention de ceux qui songent à faire de leurs fils ou de leurs filles, des diamantaires.

Je les invite à réfléchir. Le choix d'un métier est chose infiniment délicate. C'est un moment décisif où l'on engage tout l'avenir.

Il serait désastreux que le nombre des sans-travail vienne s'augmenter encore de celui des nouveaux ouvriers, fourvoyés dans un métier qui dans l'ensemble, en tenant compte du chômage, est inférieur à bien d'autres.

Qu'ils ne se prononcent pas à la légère ceux qui seraient tentés d'entrer dans notre profession ! Qu'ils regardent, avant de s'engager, l'avenir incertain, plein d'inquiétudes et de menaces ; qu'ils pensent à la tristesse des chômeurs sans fin !

Qu'ils songent qu'actuellement il y a encore des sans-travail, et que chaque ouvrier nouveau, c'est un chômeur de plus. Et qu'ils prouvent que la solidarité humaine n'est pas un vain mot !

Je suis sûr qu'ayant réfléchi, plus d'un de ces jeunes hommes et de ces jeunes filles, que rien de particulier ne pousse à être diamantaires, sinon que leurs parents l'en ont été, et que c'est presque une tradition dans notre pays de continuer la profession paternelle, je suis sûr que plus d'un se détournera d'un métier qui pendant longtemps encore n'offrira qu'insécurité et choisira une profession plus stable qui lui assurera bien-être et indépendance.

E. PONARD.

## AVIS

Quelques ouvriers débruteurs, disposant d'environ deux jours par semaine, demandent du travail au tarif syndical.

S'adresser au Bureau du Journal.

## BATTUS ET CONTENTS

C'était notre état d'âme et le sens de mon article après le Congrès de Lyon. Pourquoi je le reprends aujourd'hui ?

Je n'ai pas varié depuis ; la même confiance a demeuré en moi jusqu'à ce jour ; je dois l'avouer plus confiant encore maintenant en apprenant que les diamantaires de Lyon après tant d'autres se sont lassés de payer. A Saint-Claude aussi l'on reconnaît que vraiment il y a mieux à faire que de cotiser sans résultat pratique.

Notre point de vue exposé déjà avant le Congrès et après, est admis maintenant par la grande majorité des diamantaires : *La Fédération de la Bijouterie est un rouage inutile et coûteux pour nous.*

Il ne peut donc, aujourd'hui, rester beaucoup de défenseurs de cette cinquième roue à notre carosse. A mon idée ceux qui y restent encore attachés sont disposés à l'abandonner, ce serait chose faite déjà s'ils avaient en mains ce qu'il faut pour les véhiculer de concert avec la grande famille ouvrière.

Et bien, a-t-on oublié chez les diamantaires français notre projet d'une fédération mieux homogène avec nos camarades travaillant toutes les pierres précieuses ou similaires ?

Ne parlons plus d'une fédération englobant bijoutiers, orfèvres, gainiers et potiers d'étain et autres articles de luxe : les diamantaires n'ont plus à choisir entre les fédérations de Lyon et de Paris, ceci est fini pour nous, pas besoin de reprendre nos critiques et arguments sur cette co-habitation onéreuse. Par notre idée d'une fédération nouvelle chacun peut y voir le terrain propice à nos revendications spéciales, à une meilleure utilisation de nos charges « qui sont peut-être les plus lourdes de toutes les organisations françaises ». Par cet organisme nouveau, il sera possible de donner réalisation immédiate à nos espoirs de faire comme nos camarades Belges et Hollandais, afin de soutenir plus fortement nos malades et nos chômeurs.

Pour tout cela, il faut de suite agir dans le sens demandé par le Conseil syndical de Paris en sa dernière séance.

Réunir au plus tôt en une conférence, nos camarades des pierres précieuses et similaires avec nous diamantaires.

Alors seulement dans cette conférence, nous aurons à examiner notre rattachement à la grande famille ouvrière, pour mieux dire, à une C. G. T.

Nous n'avons jamais eu l'idée de nous séparer pour toujours de nos semblables qui peinent dans les mines et luttent pour un avenir meilleur ; nous avons montré à l'occasion que les luttes sociales ne nous sont pas indifférentes, qu'hier comme demain nous serons avec ceux qui se débattent dans le carcan qui étrangle le monde du travail ; nous avons nos idées là-dessus, et notre autonomie n'est pas pour nous dérober, mais au contraire pour montrer aux ténors du mouvement social, que si leur voix est belle et forte, qu'elle ne peut remplacer le chœur unanime de tous les exploités ; chœur formidable qui couvre leurs déclamations et leurs chants de division ; nous mêlerons notre voix pour les faire taire et leur imposer notre cri.

*Unité et face tous ensemble contre la réaction sociale.*

A l'ouvrage, camarades diamantaires pour nous-mêmes déjà, et aussi pour tous nos frères ouvriers.

TILLOU Gaston.

## UNITÉ

Il y a un peu plus d'un an maintenant que la scission confédérale est accomplie, entraînant avec elle le morcellement des fédérations et, hélas, de beaucoup de syndicats. Les uns, réformistes prétendaient à cette époque que, débarrassée des éléments extrémistes, la C. G. T. allait pouvoir désormais se consacrer à une besogne purement syndicaliste, les autres, révolutionnaires, disaient qu'une nouvelle organisation centrale, débarrassée des réformistes, allait faire un grand bond en avant et allait précipiter l'avènement de la Révolution sociale, quelques-uns, des fous, croyait-on alors, pensaient que si tous les syndiqués restaient unis en se faisant des concessions réciproques, le syndicalisme pourrait avancer beaucoup plus vers la Révolution sociale tout en ne négligeant pas les quelques réformes qu'on pourrait obtenir en passant, en défendant celles qui étaient acquises et en luttant contre les lois néfastes à la classe ouvrière,

Lesquelles avaient donc raisons ?

Afin de s'éclairer, il faut examiner la situation à la fin de l'année 1922 au point de vue syndical, allons-y : la journée de 8 heures est plus en péril que jamais malgré la grève héroïque des inscrits maritimes, l'impôt inique sur les salaires continue d'être perçu parce qu'il n'est combattu que par une fraction du syndicalisme ; les grèves du Havre n'ont pas été victorieuses ; le fossé creusé entre la C. G. T. et la C. G. T. U. s'est agrandi du fait de l'adhésion de cette dernière à l'I. S. R. ; en un mot, les syndicats passent leur temps à se combattre mutuellement et, si vous lisez les journaux ouvriers, vous y constaterez qu'on y insulte beaucoup plus les militants du camp adverse que les exploiteurs et les réactionnaires. Pendant ce temps, nos adversaires s'organisent, sabotent les réformes acquises, font augmenter le coût de la vie et diminuer les salaires, en un mot profitent de nos divisions pour faire régner leur régime d'oppression.

Cette situation ne peut durer.

A l'heure actuelle, plusieurs organisations prêchent l'unité, nous sommes de tout cœur avec elles, il faut obliger les deux C. G. T. à organiser un Congrès extraordinaire où tous les syndicats autonomes auront voix délibérative. A ce Congrès, la politique devra être exclue, les insultes entre militants ne devront pas être tolérées et l'Unité sera à l'ordre du jour.

Pour nous diamantaires, il sera préférable d'entrer dans une C. G. T. réunifiée par le canal d'une Fédération de la pierre fine, pour les raisons que Tillou et moi avons donné dans *L'Ouvrier Diamantaire* et au Congrès de Lyon et sur lesquelles nous reviendrons prochainement.

Mais si par hasard, l'accord ne peut encore se faire, si les mauvais bergers veulent égarer un peu plus leurs troupeaux, nous, diamantaires, ne devons pas faire leur jeu, en attendant qu'ils aient compris, restons ou devenons autonomes, c'est le seul moyen pour nous, de ne pas nous diviser.

G. BORNÉT.

CHÈQUE POSTAL :  
E. PONARD, Diamantaire  
8.147, DIJON

## A L'OFFICIEL

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des Finances ;

Vu les articles 63 et 72 à 76 de la loi du 25 juin 1920 et l'article 12 de la loi du 31 juillet 1920 .

Vu l'article 55 de la loi du 25 février 1921 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1921, portant rétablissement de la Commission Régionale des tailleries de diamant du Jura.

Décret :

Article premier. — Un emploi de receveur particulier des douanes est créé à la résidence de St-Claude (Jura), à l'effet d'assurer le recouvrement des taxes de 1,10 et de 10 % à l'importation des diamants et pierres fines soumis au contrôle de la commission régionale.

Art. 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel* de la République Française.

Fait à Paris le 27 décembre 1922.

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances,

Ch. de LASTEYRIE.

Les corporations diamantaires et lapidaires seront satisfaites d'apprendre qu'en conséquence de ce décret, le Commiss en douanes a pris son service le 1<sup>er</sup> février. La Commission du Diamant qui siégeait trois fois par semaine avec le concours dévoué des Contributions indirectes pourra désormais siéger tous les jours et facilitera beaucoup les relations d'affaires avec l'étranger.

La rapidité avec laquelle ce résultat satisfaisant a été obtenu est due à la vive intervention personnelle de Monsieur le Sénateur Victor Bérard.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La *De Beers* a vu ses cours augmenter sensiblement ce mois-ci. A 868 le 2 janvier, elle franchit bientôt le cours rond de 900 et le 4 elle vaut 911, le 8, 938. Elle n'a pourtant pas conservé l'intégrité de son gain et le 20, elle est à 913.

On peut attribuer une part de cette hausse à l'augmentation de la livre sterling qui ne cesse de monter depuis l'entrée des troupes françaises dans la Ruhr, mais la plus grosse part, revient sans conteste à l'amélioration des perspectives diamantifères.

A l'assemblée générale de la Compagnie qui s'est tenue le 29 décembre dernier, à Kimberley, le président a déclaré qu'après une période de 20 mois d'inactivité complète les opérations de lavage furent reprises sur un pied limité le 27 novembre.

Après avoir dit que sans espérer un retour prochain à une situation normale, de meilleurs jours étaient en vue, le président lut un câble annonçant qu'un accord était conclu par lequel les diamants produits par le Congo et l'Angola seront vendus en coopération avec le « Diamond Syndicate ».

Cet accord aura sa répercussion sur tout le monde diamantaire. Il assure le contrôle du Syndicat de Londres sur la presque totalité de la production des diamants. D'autre part, l'augmentation de capital qui fut votée par l'assemblée, a certainement pour objet le rachat d'une certaine quantité d'actions diamantifères, dans le but d'assurer le contrôle de la puissante Compagnie sur la production des sociétés rivales.

Cela permettra peut-être le retour à la confiance par la stabilité des prix qui en résultera.

Le président annonça ensuite qu'un arrangement satisfaisant avait été signé pour la vente ferme d'une importante quantité de diamants pour le premier semestre 1923 et d'une autre quantité pour le deuxième semestre, celle-ci dépendant de l'importance de la demande durant la première période.

*Jagersfontein* a vu ses cours atteindre 275 le 5 janvier. Le 20, elle vaut 264.

\* \* \*

Le marché qui, pendant le mois de décembre avait été assez calme, semble avoir repris quelque activité.

On recherche en général les belles qualités. On demande surtout des 8/8, du petit brillant, des grosses et des fantaisies. A Anvers on signale pourtant quelques demandes en mêlé de qualité moyenne.

Dans l'ensemble, la situation est bonne. N'était la situation politique, il serait permis d'envisager l'avenir avec confiance.

## TRADUCTION DU JOURNAL DU COMMERCE DIAMANTAIRES AMSTERDAM — 24/1/1923

### A la Bourse

Il y a, à la Bourse, un peu plus d'animation que les semaines précédentes. On a l'impression qu'on s'efforce de faire un peu d'affaires, de gagner un peu d'argent.

Les petits fabricants, qui doivent acheter leurs marchandises au marché ouvert se plaignent de ce que les détenteurs du brut de bonne qualité demandent à nouveau des prix fous.

Il y a un peu d'activité dans les articles inférieurs. Quelques affaires ont également été faites en « Kapjes » et un plus grand penchant d'achat est à remarquer dans cet article. A cause de la cherté des marchandises fines, il est compréhensible qu'on porte un plus grand intérêt aux « spotted », partie pour le clivage, partie pour le sciage.

Eu ce qui concerne la brocante, la vente s'en est également accrue. Il y a lieu de supposer, que principalement ces articles, après avoir été achetés à Amsterdam, seront ensuite négociés à Anvers.

Le commerce en taillé ne fut en aucun cas moindre que les semaines précédentes. Il en est de même pour les « industriels ».

### Le Marché du Brut et du Taillé

Bien que les prix du brut restent fermes, on ne s'en aperçoit presque pas dans le commerce du taillé.

Il arrive très peu souvent qu'on puisse obtenir un prix plus avantageux que celui fait dans les derniers temps. La situation pour les fabricant-moyens devient de jour en jour plus difficile, parce qu'ils doivent recevoir leur brut des importateurs, ceux-ci prélevant encore un certain pourcentage, malgré les prix élevés du brut. Il y a lieu d'ajouter que le groupe en question est handicapé dans le choix des marchandises, par le fait que l'importateur fabricant garde pour lui les marchandises les plus courantes et les meilleures.

Il est possible qu'il résultera de cet état de choses une situation plus saine pour le commerce du taillé et pour l'industrie en général, mais pour beaucoup de fabricants qui ne travaillent qu'avec des capitaux modestes, il sera très difficile de tenir.

En ce qui concerne les transactions en taillé, celle-ci n'avancent, ni ne reculent, elles présentent le même aspect que la semaine dernière.

On porte le plus grand intérêt aux « quarts » égaux, de deux à trois par carat.

Il en est de même pour les « piqués » de même proportion et pour du brun-clair. Le 8/8 peut trouver acquéreur, pourvu qu'il soit à des prix si bas qu'Amsterdam, ni même Anvers ne peut les fabriquer à si bon compte.

Il n'y a rien d'important à signaler au sujet du marché du brut.

Il n'y avait au marché aucun acheteur sérieux pour les « roses », ni de l'étranger, ni de la place.

### Télégramme de Londres en date du 23/1/23

Le prix du boort pour cette semaine a été fixé à 16 sh. 6 pence.

### Télégramme de New-York en date du 20/1/23

Il y a de la demande pour des marchandises de bonne qualité. Les prix offerts ne donnent pas satisfaction.

### Extrait du dernier Weekblad d'Amsterdam

Nous remarquons dans *Le Télégramme* du 20 janvier : Pendant la semaine écoulée, le marché était ferme et il fut fait beaucoup d'affaires. En dépit de ces facteurs avantageux il y a peu de progrès dans l'industrie. Le chiffre des chômeurs reste à peu près stationnaire. Cette situation anormale, avec beaucoup d'affaires et peu de travail, ne peut être considérée comme un phénomène ordinaire.

En Belgique, le commerce est florissant, mais l'industrie également. La question s'impose en conséquence de rechercher s'il n'y a pas de mesures à prendre pour mettre également notre industrie (celle d'Amsterdam) à niveau. Le gouvernement ou les banques ne pourraient-ils pas, par exemple accorder des crédits ou donner tout autre moyen d'assistance aux petits fabricants et entrepreneurs qui ne disposent actuellement plus de moyens suffisants pour leur permettre de reprendre leurs affaires ou leur travail ?

La demande des acheteurs, qui étaient en assez grand nombre, concernait principalement la qualité un peu inférieure, en 8/8 couleur blanche et brun clair, dont notre marché n'est que très mal pourvu, ainsi que la fine et bonne qualité de 6, 5 et 4 par carat et les grosses pierres.

Dans le commerce du brut il y avait de la demande pour des « Kapjes », du boort

et des pierres d'industrie, ces derniers articles à des prix assez élevés à cause du prix de Londres pour le boort. Il n'y avait pour ainsi dire pas de demandes pour des « roses ».

Du journal *L'Escaut d'Anvers*, de la même date : « On a fait assez bien d'affaires en 8/8 et mélées de quantités différentes. Les articles dits « Américains-Gros » vont un peu moins bien. Il est à présumer que ces marchandises se font à de meilleures conditions en Amérique. Si c'est là la raison, cela ne veut pas dire du tout qu'on paie des salaires trop élevés ici pour les marchandises en question. Car, et cela est de notoriété publique, les ouvriers diamantaires américains, touchent des salaires plus élevés encore qu'en Europe. Ce dont il résulte que la question salaires n'a pas la grande signification qu'on veut quelquefois lui attribuer.

Le marché du brut est toujours très ferme. Le Syndicat de Londres a en mains la totalité du commerce en brut et il s'y connaît pour profiter de la situation. Il ne s'ensuit pas toutefois, que tout ce qui vient sur le marché d'utilisable, soit vendu sans effort. Spécialement les marchandises dont on peut fabriquer des huit facettes, trouvent facilement acquéreur.

La grande tendance qu'il y a pour l'achat nous fait involontairement nous rappeler la période de 1919. Les conséquences fatales de cette période florissante inusitée ne sont pas encore oubliées.

C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'on se laissera aller à faire ce qu'on a fait alors. Nous n'en voulons pas dire davantage pour le moment.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation est assez bonne et tout le monde est occupé. On se plaint pourtant de la mauvaise qualité des bruts, qui en cette période des petits jours ne permettent pas à beaucoup d'ouvriers de récupérer un salaire convenable.

Beaucoup de maisons embaucheraient avec plaisir quelques châtonniers. Mais, tant que les salaires resteront ce qu'ils sont, il ne faut pas s'attendre à voir revenir au métier les ouvriers qui ont trouvé à côté des professions plus lucratives.

— L'assemblée a voté une somme de 200 francs pour les typographes en lutte pour une augmentation de salaire.

— Le camarade Saveret Narcisse a été désigné pour remplir les fonctions de contrôleur en remplacement du camarade Nivot Jean-Marie, qui a quitté Saint-Claude.

— L'assemblée a désigné le camarade Ponard, pour représenter l'organisation au Congrès Confédéral.

**Corveissiat.** — Malgré l'envoi de plusieurs lettres nous n'avons pas de nouvelles de cette section. Ces camarades ne pourraient-ils sortir de leur silence ?

**Lyon.** — La situation est bonne sur la place. La section se réunira prochainement pour discuter de son orientation syndicale.

Les camarades en retard de leurs cotisations sont invités à se mettre à jour au plus tôt pour faciliter au collecteur le règlement de ses comptes.

**Foncine-le-Haut.** — Nous croyons savoir que les ouvriers de l'atelier Emile Dalloz qui, depuis plusieurs mois, ont quitté l'organisation, ont constitué un syndicat chrétien. Nous n'avons aucune confirmation de cette nouvelle.

**Divonne.** — La situation est assez bonne. En ce moment 15 ouvriers sont au travail sur la place. Mais il y a trop de débruteurs pour le faible nombre de polisseurs, d'où un chômage partiel pour les premiers.

**Gex.** — Situation inchangée. Pas de chômage. Mais au point de vue salaire, la situation pourrait être meilleure si de trop nombreux camarades ne persistaient à ignorer l'organisation et le tarif syndical.

— Les affiches de la C. G. T., protestant contre l'occupation militaire de la Ruhr, reçues par le Syndicat des Ouvriers Diamantaires et apposées en ville, ont été consciencieusement lacérées par des mains inconnues — peut-être pas pour tout le monde — et le secrétaire a eu la visite de la gendarmerie.

C'est ça la liberté d'opinion ?

D'autre part, le 13 janvier, le Syndicat a adressé au Maire de la ville de Gex, M. Grossfillex, une lettre lui demandant de bien vouloir mettre à notre disposition la salle de la Justice de Paix pour nos réunions syndicales. Hélas ! depuis, pas de nouvelles....

Camarades ouvriers, vous comprendrez que ces petits faits sont à retenir et que votre devoir est de rejoindre votre organisation. Que chacun apporte sa bonne volonté et regarde de quel côté est l'adversaire de la classe ouvrière.

Charles VOLLERIN.

**Thoiry.** — Bonne situation. Tout le monde est au travail, mais là encore trop de débruteurs pour les polisseurs de la place.

— Le syndicat s'est réuni en assemblée générale, le mardi 16 janvier. Le camarade Aristide Léger a été désigné pour faire le contrôle de l'Union Nationale.

**Felletin.** — Le travail est abondant, mais les bruts sont de mauvaise qualité, et les salaires sont loin d'être en rapport avec le coût de la vie.

Tous les camarades syndiqués de Felletin continuent à envoyer deux francs par mois pour les affamés de Russie. Cet exemple mérite d'être signalé et suivi par d'autres syndicats.

**Paris.** — A Paris, la situation est semblable à celle du mois passé. La Chambre Syndicale des Ouvriers diamantaires de Paris rappelle aux camarades de Province et de l'étranger, désirant se rendre à Paris, qu'ils doivent être munis d'un certificat de l'organisation qu'ils quittent. Sans ce certificat, ils ne pourront être en règle, et ce, en raison des engagements internationaux.

### SUISSE

**Genève.** — La situation n'a pas varié. Toujours beaucoup de travail, mais trop d'ouvriers se contentent de geindre sur la dureté des temps et ne font rien pour améliorer leur situation.

### HOLLANDE & BELGIQUE

**Amsterdam.** — Le nombre des chômeurs est toujours élevé, et on ne peut espérer un prochain changement à cet état de chose en raison de la hausse constante du florin.

**Anvers.** — Une augmentation de 10 % vient d'être accordée sur les grosses pierres

et sur les marchandises pour lesquelles il est demandé des soins particuliers.

En ce qui concerne les châtons la demande reste très forte et partout on paye des prix sensiblement plus élevés que le tarif.

### AMÉRIQUE

Une augmentation de 10 % a été accordée sur les salaires.

### ALLEMAGNE

On a chômé partiellement en décembre.

### ANGLETERRE

Les hauts cours où se maintient la livre sont néfastes à nos camarades diamantaires.

A Londres, le chômage est complet, et à Brighton il n'y a que vingt diamantaires occupés.

## LA SITUATION IL Y A HUIT MOIS

### SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

### RAPPORT

du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 1922

#### Situation du Commerce et de l'Industrie

**Hollande.** — Mauvaise.

**Belgique.** — Situation s'améliorant.

**New-York.** — Situation s'améliorant.

**Angleterre.** — Très mauvaise.

**France.** — Moyenne.

**Suisse.** — Très mauvaise.

**Allemagne.** — Bonne.

#### Nombre d'organisés et de non organisés

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| <b>Hollande.</b> — Pas d'inorganisés. |       |
| A. N. D. B. — Adhérents fin Juin :    | 7.607 |
| Betsalel                              | 142   |
| Syndicat Chrétien                     | 57    |

|   |       |
|---|-------|
| <b>Belgique.</b> — Quelques centaines de non organisés. |       |
| A. D. B. — Adhérents fin Juin :                         | 9.720 |

|   |  |
|---|--|
| <b>Amérique.</b> — New-York. — Organisés 475. |  |
| Quelques inorganisés.                         |  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Angleterre.</b> — Londres. — Organisés, 51 ; inorganisés 4. |  |
| Brighton. — Organisés 200 ; inorganisés 25.                    |  |

|  |  |
|--|--|
| <b>France.</b> — St-Claude. — Organisés 540 ; non-organisés 260. |  |
| Felletin. — Organisés 9 ; non organisés 11.                      |  |

|          |    |    |
|----------|----|----|
| Nemours  | 28 | 8. |
| Taninges | 10 | 3. |

|   |    |     |
|---|----|-----|
| <b>Thoiry-St-Genis-Pouilly.</b> — Organisés 48 ; non organisés 3. |    |     |
| Gex   | 39 | 17. |

|  |   |    |
|--|---|----|
| Divonne-les-Bains                        | 8 | 1. |
| Paris. — Organisés 165 ; inorganisés 8 ; |   |    |

|  |  |
|--|--|
| <b>Suisse.</b> — Genève. — Organisés 20, inorganisés 25. |  |
| Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.              |  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Allemagne.</b> — Hanau. — Organisés 495 ; Pas d'inorganisés ». |  |
| Oberstein-Idar. — Organisés 237, inorganisés 110.                 |  |

|   |  |
|---|--|
| Erbach-in-Odenwald. — Organisés 119 ; inorganisés 20. |  |
|---|--|

#### Cours du chômage pendant le Trimestre

|  |  |
|--|--|
| <b>Hollande.</b> — A. N. D. B. — Avril (4 semaines) : 5.756, 5.703, 5.686, 5.861. — Mai (4 semaines) : 5.714, 5.747, 5.195, 4.965. — |  |
|--|--|

Juin (5 semaines) : 4.692, 4.625, 4.656, 4.273, 4.153.

Betsalel. — Avril (4 semaines) : 105, 100, 102, 96. — Mai (4 semaines) : 98, 86, 83, 81. — Juin (5 semaines) : 78, 81, 74, 77, 68.

Syndicat Chrétien. — Avril (4 semaines) : 44, 43, 44, 45. — Mai (4 semaines) : 44, 44, 43, 41. — Juin (5 semaines) : 29, 32, 32, 33, 31.

France. — St-Claude : Pas de chômage complet.

Felletin : Pas de chômage complet. Nemours : Quelques jours de chômage dûs aux retards occasionnés par le dédouanement des marchandises.

Taninges : Chômage complet. Thoiry : Chômage partiel. Gex : Une dizaine de chômeurs. Divonne : Pas de chômeurs, mais seulement 8 ouvriers sont au travail.

Paris : Une vingtaine de chômeurs par semaine.

Suisse. — Genève : 25 chômeurs pendant tout le trimestre.

Bienne : 47 chômeurs pendant le trimestre. Allemagne. — Pas de chômage.

#### Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement depuis le précédent rapport.

Belgique. — Salaires améliorés. New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement. France. — Une légère augmentation fut accordée sur le petit brillantage.

Suisse. — Légère diminution. Allemagne. — A partir du mois d'avril, le tarif fut à nouveau augmenté de 25 %.

#### Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine. Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — Londres. — 44 heures par semaine. Brighton : 45 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine. 47 heures à Versailles.

Suisse. — 48 heures par semaine. Allemagne. — Hanau 46 h. par semaine.

Oberstein et Erbach : 48 heures par semaine.

#### Apprentis

Quelques apprentis furent admis par les organisations d'Allemagne durant ce trimestre.

Pas d'apprentis dans les autres pays.

#### Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total pour le trimestre : fl. 45.217,75.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 1.669,50. Syndicat Chrétien — fl. 487,90.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;

De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ; De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ; Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 fr.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 440.814 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale 3.358 dollars ; Caisse de chômage dollars : 839,50.

Angleterre. — Londres. — 2 shillings par semaine jusqu'à 5 poud. 3 shillings pour des salaires plus élevés ;

Brighton. — 1 shilling par semaine.

France. — Taux des cotisations : 5 fr. par mois pour ceux travaillant 4 semaines.

3fr. 75 par mois pour ceux travaillant 3 semaines. 2 fr. 50 par mois pour ceux travaillant 2 semaines et moins.

Total du trimestre : St-Claude : 4.590 fr. 75.

Suisse. — Rien d'indiqué.

Allemagne. — Taux des cotisations : 17 marks par semaine à Hanau et à Erbach. 15 marks par semaine à Oberstein ;

#### Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de chômage, de grève et de décès.

Angleterre. — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, de grève, de chômage. En dehors du chômage réglementaire, l'organisation alloue un demi-mark par jour et par membre.

#### Situation de la législation travailliste

#### et son influence sur l'organisation et ses membres

Pas de changement.

En Suisse les subsides à l'exportation ne furent pas accordés à l'industrie diamantaire.

En Allemagne il n'est pas fait d'heures supplémentaires dans notre métier.

#### Autres objets d'intérêt International

Allemagne. — L'industrie à domicile menace de prendre de l'extension par suite de l'électrification de la campagne. L'organisation met tout en œuvre pour conjurer ce danger.

Le tarif est resté indemne jusqu'à ce jour et est le même pour les trois centres.

## LE DIAMANT EN 1922

L'année 1922, qui vient de s'écouler, a apporté au commerce diamantaire un peu de mouvement dont il fut sevré l'année précédente.

Non pas que l'âge d'or soit revenu, mais comparativement à d'autres industries, où il y a eu plusieurs défaillances à enregistrer, le monde diamantaire s'est montré d'une belle tenue morale.

La forte dépréciation, résultant de la baisse en 1920, est du passé. Les stocks anciens sont épuisés ou presque, permettant aux fabricants de retravailler sur de nouvelles bases ; car, plus que dans d'autres métiers, « stagnation » signifie la mort.

La politique de restriction, pratiquée par la de Beers, a fait sentir cet effet bienfaisant.

Quand cet organisme sentit qu'il fallut couper dans les œuvres vives, dans l'intérêt de tous, afin d'éviter une débâcle, dont nous nous serions sortis dans des conditions lamentables, le Syndicat, composé de tous les grands propriétaires de mines, décida la fermeture complète.

Les diamants bolcheviks, ayant détrouqué ce qui se tenait encore après la tornade, sont allés en diminuant de quantité, en 1922, assainissant le marché.

Un autre fait important fut l'option par l'Anglo-American Corporation de la production de la « Société forestière et minière du Congo », appelée plus couramment « La Forminière ».

Cette dernière Société, quand la crise fut venue, vendit son brut à des prix inférieurs à ceux pratiqués à Londres, ajoutant une perturbation à ce pauvre marché de diamants déjà si malmené.

En monopolisant en somme la production de la Société belge, où l'Etat est intéressé pour 52 % (il n'y a que 15 % de mauvaises marchandises qui restent à Anvers), l'Anglo-American Corporation a aidé puissamment à faire renaître la confiance, car faisant une politique commune quant à l'unification des prix avec la de Beers, des baisses désastreuses ne sont pas à craindre.

Par conséquent, 90 % de la production diamantifère passe sous le contrôle de ces deux organismes, qui ne forment, en réalité, qu'un. L'Anglo commence à prendre un intérêt à la Guyane anglaise, où des quantités appréciables de diamants bruts sont trouvées.

Vers mai, la de Beers atteignit des chiffres de vente inconnus les mois auparavant, allant jusqu'à 4.500.000 livres sterling par mois.

Les demandes continues amenèrent vers juillet une hausse sur la matière brute, accentuée en septembre et les mois suivants.

Si nous nous tournons vers le marché de taillé, nous faisons une constatation curieuse.

Non seulement la marchandise se vend au-dessous de son prix de revient, mais les fabricants continuent à faire travailler quand même.

La hausse qu'il y a eu à enregistrer par la suite permit de faire des meilleurs prix, mais si le marché du brut fut très ferme, après les accords de Groupements financiers que nous venons de citer, le manque de cohésion ne permit pas, en général, aux marchands de taillé, de maintenir les prix dus. Les offres des acheteurs américains, pour la plupart furent mauvaises.

Amsterdam connaît les affres du chômage et, beaucoup d'industriels hollandais transférèrent leurs ateliers à Anvers, qui est en train de concurrencer Amsterdam sérieusement.

Rendons justice aux négociants diamantaires anversois, qui ont une conception adéquate du commerce moderne.

Des expositions, des éditions spéciales, lors de visites de souverains étrangers, afin de resserrer des liens d'amitié et d'intérêt, avec les sujets d'iceux, rien n'est négligé pour attirer l'attention sur l'industrie diamantaire anversoise.

Quant à la France et Paris spécialement, « le démonté » se raréfiant dans de fortes proportions, l'activité pour les affaires importantes se déplace volontiers à Anvers, où des lois fiscales moins inquisitoriales sont jointes à des édifices dignes d'héberger un commerce de luxe de telle importance, comme le nôtre, car, avouons-le franchement, un important négociant étranger ne trouve guère de facilités en quoi que cela soit sur place ici.

Si Paris veut reprendre le rang qu'il a occupé et qui lui est dû, de grands efforts sont à faire et pas mal de mentalités seront à changer.

Si l'on veut considérer les prix qui se pratiquent ici sur place, les prix du taillé ne sont guère en proportion des prix du brut, avec des différences plus marquantes que celles notées à Amsterdam et Anvers.

Toutes les pierres anciennes qu'on retaillaient une nouvelle marchandise qui n'atteint point les cours étrangers, puissamment aidés par la baisse du franc.

Le 29 décembre, se tient une réunion des actionnaires de la Beers, à Kimberley, où doit se décider une augmentation importante du capital, et devant laisser la latitude au Conseil d'administration, d'en disposer, sans en référer d'avance.

Joseph HILLESUM.

(Du *Grand Négoce*).

## LES TARIFS

Les tarifs suivants doivent être appliqués dans tous les centres français autres que Paris.

### TARIF DE DÉBRUTAGE

40 % au-dessus du tarif de base. Le tarif de base des petites pierres jusqu'à 60 pour 4 carats est en outre porté à 0 fr. 48.

Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

### TARIF DE POLISSAGE

*Brut plein* : 80 % au-dessus du tarif de base pour les châtons et 70 % pour les autres séries.

*Brut scié* : 50 % au-dessus du tarif de base pour les châtons et 40 % pour les autres séries.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique. Prix de la place : 2 francs par jour.

Prix du boort : 40 fr. le carat. Lorsque le boort est vendu au-dessus de 40 fr., le tarif doit être majoré de 1 % par franc d'augmentation pour le brut plein, et de 0,50 % par franc d'augmentation pour le brut scié.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

## Premiers Résultats

### Aux Fédérés !

Le Conseil Fédéral, réuni en Commission de Contrôle, porte à la connaissance des Fédérés les résultats de la nouvelle gestion fédérale pour la totalité de l'année 1922.

Plus de 1.600 cartes ont été prises ;

Près de 12.000 timbres placés.

Un avoir net en caisse au 31 décembre 1922, de plus de 4.800 francs.

Tels sont les résultats obtenus malgré la crise de dissidence et celle de chômage renouvelés et qui, d'après les derniers courriers reçus, peuvent autoriser pour l'année 1923, quelques espérances.

Merci donc à tous de l'effort donné.

Merci spécialement à nos dévoués permanents de Besançon et St-Claude qui ont été particulièrement les bons ouvriers du redressement.

Merci aussi à notre éloigné camarade et ami Danrez qui a su, avec tant d'autorité judicieuse, donner en temps voulu, à l'esquif fédérale, le coup de barre nécessaire.

Merci surtout, à nos trop modestes militants des petits centres, toujours sur la brèche de la bataille journalière.

Votre Conseil Fédéral devant tant et si précieux concours ne peut que vous apporter à son tour sa volonté de faire plus et mieux encore.

La stabilité et la force d'attraction de notre Fédération restent complètes l'une et l'autre. Nous allons la faire servir à son recrutement.

Si, dans notre organisation, 1922 a été pour tous une année de travail silencieux, 1923 devra voir entamer une propagande déjà amorcée dans divers centres dont Paris, le principal pour la Bijouterie, Orfèvrerie, ne devra pas être exclu.

Il est du devoir du Conseil Fédéral de faire connaître notre Fédération, ses revendications professionnelles particulières, comme son rôle au point de vue de l'émancipation générale du Travail.

Nous croyons être dans le bon chemin. Continuons la marche... et laissons dire.

*Le Conseil Fédéral.*

NOTA.— Le détail des comptes financiers, Timbres et Cartes pris par chaque organisation, seront adressés directement aux organisations, la place au Bulletin étant limitée.

## UN PETIT CALCUL

Un patron s'est vanté d'acheter de la poudre de trefileur à 8 francs le carat. A un carat de poudre, il ajoute un carat d'huile et revend ce mélange aux ouvriers san-claudiens 9 fr. le carat.

Calculer combien il vend le litre d'huile, sachant qu'il y a 5 carats au gramme et que le litre d'huile pèse 910 grammes.

## Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

### ETAT DES COTISATIONS PAYÉES PAR LES SYNDICATS FRANÇAIS ET SUISSES

#### ANNÉE 1921

| SYNDICATS     | 1 <sup>er</sup> Trimestre |             | 2 <sup>er</sup> Trimestre |             | 3 <sup>er</sup> Trimestre |        | 4 <sup>er</sup> Trimestre |        |
|---------------|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|
|               | Membres                   | Cotisations | Membres                   | Cotisations | M.                        | C.     | M.                        | C.     |
| Paris         | 150                       | 198 75      | 150                       | 182 05      | 129                       | 132 20 | 133                       | 147 45 |
| Nemours       | 38                        | 50 35       | 36                        | 36 90       | 36                        | 44 40  | 26                        | 28 80  |
| Thoiry        | 50                        | 66 25       | 50                        | 61 68       | 45                        | 46 10  | 40                        | 44 35  |
| Taninges      | 18                        | 23 85       | 18                        | 18 45       | 18                        | 18 45  | 15                        | 16 63  |
| Gex           | 33                        | 43 72       | 24                        | 29 61       | 22                        | 22 55  | 22                        | 24 39  |
| Divonne       | 10                        | 13 25       | 10                        | 12 35       | 10                        | 10 25  | 10                        | 11 10  |
| Felletin      | 15                        | 19 90       | 11                        | 13 55       | 9                         | 9 25   | 9                         | 10 »   |
| Saint-Claude  | 713                       | 944 72      | 676                       | 834 01      | 670                       | 686 75 | 564                       | 625 35 |
| Bienne-Genève | 90                        | 46 35       | 90                        | 45 »        | 90                        | 45 90  | 90                        | 41 40  |

#### ANNÉE 1922

|               |     |        |     |        |     |        |     |        |
|---------------|-----|--------|-----|--------|-----|--------|-----|--------|
| Paris         | 165 | 206 65 | 165 | 172 83 | 165 | 190 25 | 180 | 229 50 |
| Nemours       | 24  | 30 06  | 28  | 29 33  | 28  | 32 30  | 28  | 35 70  |
| Thoiry        | 48  | 60 12  | 49  | 51 30  | 49  | 56 50  | ?   | ?      |
| Taninges      | 15  | 18 78  | 15  | 15 71  | 15  | 17 30  | ?   | ?      |
| Gex           | 25  | 31 31  | 18  | 18 85  | 18  | 20 76  | ?   | ?      |
| Divonne       | 8   | 10 »   | 8   | 8 40   | 8   | 9 22   | 10  | 12 75  |
| Felletin      | 8   | 10 »   | 11  | 11 55  | 9   | 10 40  | 9   | 11 40  |
| Saint-Claude  | 471 | 589 92 | 430 | 450 33 | 440 | 507 65 | 440 | 561 »  |
| Bienne-Genève | 80  | 37 90  | 80  | 38 80  | 80  | 40 »   | 80  | 41 60  |

En outre Divonne a acquitté entièrement les cotisations de l'année 1920.

Thoiry et Gex ont acquitté le 4<sup>er</sup> trimestre 1922. Taninges doit le 4<sup>er</sup> trimestre 1922.

Dans le tableau ci-dessus les cotisations suisses figurent en francs suisses, les françaises en francs français.

Les cotisations à l'A. U. D. sont payables au début de chaque trimestre pour l'ensemble des membres inscrits à l'organisation et à raison de 25 cents hollandais par membre au cours du change de la monnaie du pays dans lequel elles sont perçues.

Rappelons que pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1923, elles doivent être acquittées par les syndicats français à raison de 1 fr. 34 par adhérent. Prière aux trésoriers de tenir compte de cette indication.

E. PONARD.

# BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

## CHRONIQUE FÉDÉRALE

### Conseil Fédéral du 15 Janvier 1923

*Correspondance.* — Lettres de divers centres, commandant cartes et timbres et donnant des renseignements sur la situation.

Du permanent de l'A. U. D. avisant de la remise à la C. A. de la C. G. T. de sa proposition.

Le C. F. se réunit ensuite en Commission de Contrôle et examine et arrête les comptes financiers au 31 Décembre pour l'année 1922.

Après un échange de vues sur la situation troublée que nous traversons, et sous réserves des mesures à prendre suivant les circonstances qui pourraient se produire, le C. F. lève la séance à 21 h. 45.

*Le Secrétaire, TRIVERY.*

### Pour la Bijouterie ! Pour les Jeunes ! Pour les Salaires !

La lecture, même irrégulière, de l'*Ouvrier Diamantaire* a dû montrer à nos camarades bijoutiers et similaires, comment les ouvriers diamantaires ont su établir et font jouer leurs tarifs de salaires.

Dans l'ordre du salaire, comme dans celui de l'organisation syndicale, sur les plans nationaux et internationaux, ces camarades en sont au troisième stade alors que nous, bijoutiers, nous nous traînons lamentablement dans les fondrières du premier.

Je souligne tout de suite, qu'il ne s'agit pas ici de savoir qui, du bijoutier ou du diamantaire est le plus payé, mais qui des deux, a su établir au plus près de la perfection possible dans l'heure présente, les bases logiques de ce salaire.

Il en est du salaire comme de toute chose ; il y a progression constante dans l'organisation de son établissement. C'est d'ailleurs cette constante progression qui le mènera à sa libération totale, au travail juste prix par une organisation logique de la production, comme la remise des produits au juste prix est la réalisation logique de l'idéal de la consommation.

Mais, pour réaliser l'idéal du producteur, pour aller du troc de l'échange au travail libéré, il y a des étapes nombreuses et si l'établissement de tarifs du travail, faciles à ajuster, à modifier, s'adaptant aussi près que possible aux variations économiques diverses, n'est pas encore la dernière étape, l'inexistence de toute réglementation dans la bijouterie met par contre ses travailleurs à la merci routinière ou malveillante du patronat.

En ce qui concerne la Bijouterie, il semble que pour la France entière (car peut-on affirmer une chose où il n'y a rien d'établi, de signé ?) les salaires soient le résultat de discussions individuelles ou de groupes infimes toujours locaux.

La vigueur de l'ouvrier dans la défense individuelle du produit de son travail, sa valeur professionnelle jouent quelque rôle dans l'établissement du salaire. Ajoutons-y de plus

la tradition des maisons, le genre de travail exécuté et aussi la contre partie de l'effort individuel de l'ouvrier, la loi de l'offre et de la demande que l'insouciance ouvrière, son manque d'organisation du marché du travail et du contrôle de la main-d'œuvre, laisse jouer jusqu'à l'absolu au profit du patronat. Celui-ci en entretient soigneusement l'effet en sa faveur, par le surcroit de la main-d'œuvre appelée dans nos métiers. (Pour Lyon, il y a actuellement dans la Bijouterie 200 apprentis pour 120 ouvriers, et la Chambre Syndicale Patronale en a demandé un contingent de 50 à l'office d'Orientation qui a dû les refuser ou ajourner la demande devant nos protestations).

En somme, au total, inorganisation absolue ; donc, anarchie totale des salaires.

Aussi, en ce moment, alors que la simple justice voudrait — puisque le coût de la vie va dépasser les 320 % de 1919 et, très probablement, monter à 380 ou 400 % par suite de l'augmentation des impôts et de toutes choses, la simple justice voudrait que nous retrouvions d'abord les salaires de 1919 dans leur intégrité, et que ces salaires suivent ensuite le coût de la vie.

Autour de nous, toutes les corporations obtiennent des augmentations ou cherchent à en obtenir. Même celles n'employant que des manœuvres présentent ou préparent des revendications de salaires.

Chez nous, Bijoutiers, c'est la stagnation ou même le recul dans certaines maisons. Cela, par suite du manque de connaissance de la lutte économique, l'imprécision des idées, l'absence de volonté et de confiance mutuelle, et une telle apathie qu'il faut bien se demander si la guerre n'a pas enlevé à nos camarades ouvriers toute leur virilité.

Qui fera le compte de ce que nous coûte cet état de chose ? Et qui ramènera au syndicat, à l'entente commune, à notre unique moyen de défense ces jeunes hommes dont le plus clair souci dans le présent semble bien être celui de n'en avoir aucun !

Comme si la vie ouvrière n'était pas un continual combat contre l'employeur !

Et on arrive presque à leur souhaiter, dans leur propre intérêt, de tomber entre les mains de patrons, qui leur apprendront la vie en leur posant brutalement et souvent le dur : « C'est à prendre ou à laisser ». Ceux-là, au moins, posent le problème sans l'hypocrisie du sourire. C'est comme au front : « Toi ou Moi ».

Affirmons donc et pénétrons nous bien de cette idée que la lutte entre le Travail et le Capital doit être constante. Ce n'est que par elle que nous gagnons peu à peu nos libertés. Elle nous éduque, nous fortifie et nous entraîne.

Le sommeil, la résignation ou l'acceptation de tout ce qu'en nous mêmes nous réprouvons, c'est cela qui est mortel. Qui veut vivre doit lutter.

Réveillez-vous donc jeunes ouvriers ! Ouvrez les yeux, voyez ce qu'ont su faire vos camarades diamantaires. Imitez leurs longs efforts, consentez à leurs fortes cotisations, réfléchissez et voyez où sont vos véritables intérêts.

Ah oui ! Une fois de plus vous allez dire : « Attendons les circonstances, le travail ne va pas ; je me défends bien tout seul ; j'ai une bonne place ou un bon patron, etc. ».

Quel fatras d'erreurs ! Quand on attend les circonstances pour agir, on arrive toujours trop tard.

L'homme qui veut se gouverner lui-même, c'est-à-dire rester son maître, cherche lui, à prévoir, et les événements le trouvent prêt.

Adhérez donc au plus vite à votre organisation. C'est la décision que je vous conseille et que de tout cœur je souhaite en commençant cette nouvelle année que je voudrais plus prospice que sa dernière aux intérêts ouvriers : les vôtres, mes jeunes camarades. TRIVERY.

### LE CONTRÔLE OUVRIER ET NOTRE INDUSTRIE

Le Congrès confédéral se sera prononcé sur cette question, à l'heure où, camarade lecteur, tu auras en mains ces lignes.

Le Congrès se sera prononcé, oui, au point de vue principes généraux applicables à l'ensemble général du Travail, mais ces principes, ces directives étant donnés, il faudra bien nous mettre à la besogne et préciser de quelle façon, dans quelles circonstances, doit se pratiquer le contrôle ouvrier.

Etant donné l'esprit général de notre patronat, imbue et férus de tous ses droits et même de quelques autres, puisqu'il prétend dans ses journaux, être à lui seul le représentant de l'intérêt général, alors qu'il ne fait ainsi qu'avouer sa prétention à une oligarchie capitaliste, vous pensez bien, camarades, qu'avec ces gaillards là celà ne va pas aller tout seul, et qu'il va falloir rechercher des bases solides, à nos volontés de contrôler dans leurs ateliers et usines, la main-d'œuvre, son emploi, sa protection, sa législation et l'exercice de ces droits.

Tout d'abord, nous allons avoir à ancrer chez nos camarades, la conviction ardente et raisonnée, que plus que toute autre notre industrie de luxe, a besoin pour son intérêt général, pour sa vitalité même, que nous plâtons, nous, fort au-dessus des intérêts mercantiles patronaux de voir s'exercer au plus tôt le contrôle ouvrier.

Pourquoi, direz-vous, en a-t-elle besoin plus que l'industrie des métaux par exemple, génératrice en France de l'idée de contrôle ? C'est que ce besoin a été ressenti depuis fort longtemps, par tous ceux qui ont bien voulu, tout en s'occupant de l'amélioration du sort de l'ouvrier, jeter sur notre Industrie de la B. O. H. un regard désintéressé pour ne s'occuper que de l'avenir de son développement, et de la possibilité d'assurer à ses pratiquants un travail régulier.

Si seulement notre patronat, et parmi lui ceux de ses membres prétendant plus que d'autres à la direction de l'Industrie, voulait convenir de la nocivité de certains faits, de certaines causes, des situations mauvaises ou préjudiciables à nos métiers, comme l'exploitation de petites mains sous le prétexte d'ap-

prentissage ou comme les refus systématiques d'améliorations dans les conditions de la fabrication ou de l'exécution du travail ou des contrats collectifs avec le personnel et les organisations du Travail.

Et nous ne parlons pas de l'hostilité marquée contre tout ce qui touche aux améliorations sociales qui, tendant à faire du producteur, un consommateur normal, régulariseraient la production et la demande, celà dans l'intérêt général.

Mais non, ces prétendus dirigeants dont la carence est forcément constatée, même par les pouvoirs publics actuels, ne savent que dire non ! non ! et toujours non ! à toutes nos demandes, à toutes nos offres de collaboration.

Implorant l'Etat sauveur et surtout, et à tous propos, ses subventions, ils n'ont rien su organiser en accord avec le monde du travail qui leur fait peur, comme le spectre de leur mauvaise conduite à son égard.

Si, à certains moments, ils appellent leurs ouvriers des collaborateurs, soyez certains que ce n'est là qu'un moyen de payer des services rendus, en monnaie de singe — qui n'a pas cours chez nos fournisseurs.

Nous aurons donc à porter la hache dans ce fatras de préjugés sordides et de cupidités malsaines, et s'ils croient y échapper en allant exploiter la main d'œuvre en de lointaines bourgades, il faut bien espérer que la loi les y suivra, et que là comme partout sous l'égide de ses organisations centrales, la classe ouvrière saura mettre debout le contrôle ouvrier. Il ne comporte, ce contrôle, qu'un délégué pour un atelier de cinq ouvriers, et un conseil d'atelier ou d'usine à partir de vingt ouvriers. Nos syndicats auront à pourvoir à ces nouveaux postes, en y désignant les plus capables et en veillant à l'exécution de leur mission qui, de par sa légalité ne saura leur attirer en aucun cas des désagréments patronaux. Cette mission sera surtout, et avant tout, une mission de surveillance.

Peut-être arriverons-nous, avec ce moyen — et si les sympathies ouvrières lui sont acquises — à obvier à ce que l'inertie individuelle laissait trop pratiquer parmi nous.

Et puis, celà va nous valoir peut-être le syndicalisme obligatoire.

Mais oui. Et pourquoi pas ?

Si le chaos économique nous en montre l'impérieuse nécessité, il faudra bien l'admettre.

Quoique pas plus enclin aux dictatures et obligations étatistes qu'un autre — bien loin de là ! — je conçois tout de même qu'en face de nécessités économiques déterminées, comme en face de certaines épidémies, l'imposition de mesures préventives, de mise en garde, soit nécessaire.

Comment n'en serait-il pas ainsi ? Le droit légal de coalition, don de l'Empire au monde ouvrier, en 1854 je crois, est resté insuffisant dans son application.

Rien ne le défend contre les attaques dont il est l'objet et le patron est resté le maître absolu en son usine. Il a le droit le plus net de la fermer, et d'affamer son personnel quand il lui plaît.

Celà dit tout, et cette monstruosité est légale et a été pratiquée quelquefois très nettement. Légales aussi toutes les pressions, tous les chantages, tous les marchandages directs ou indirects, exercés par le capital sur le monde des travailleurs.

C'est celà que vise le contrôle ouvrier c'est à quoi il s'attaque, c'est ce qui doit cesser et que le syndicalisme ouvrier seul vaincra.

L'instabilité de nos métiers qui nous condamne à une vie de misère, contrastant avec les richesses qui passent entre nos mains, est une hérésie économique et a fait son temps. Pour elle, comme pour les autres, demain doit voir autre chose.

Quand nous voyons dans nos centres la multitude d'enfants attirés dans nos métiers par les contre-vérités patronales et malgré la crise que nous traversons, nous disons qu'à nos yeux, celà constitue un crime des exploitants contre les intéressés, victimes de l'ignorance de leurs parents d'abord, et contre l'intérêt général ensuite, puisque d'autres métiers ne peuvent pas dans le même moment trouver des apprentis.

Quand nos patrons y ajoutent de plus, l'ordre donné aux professeurs de leurs cours professionnels de restreindre leur enseignement, de façon à ne pas leur créer de nouveaux concurrents, c'est-à-dire de laisser les apprentis dans la médiocrité professionnelle, au crime s'ajoute un scandale et nous ne pouvons plus taire ces choses que nous dévoilerons en haut lieu, et celà si fortement, qu'il faudra bien que nos cris soient entendus, puisque nous n'avons aucun droit d'intervention autre que celui-ci.

Il faut dire alors, que la Révolution qui a donné à l'homme et au citoyen ses droits a oublié le producteur et le consommateur. Tout à peu près, reste à faire. A la déclaration des droits politiques, il va falloir ajouter celle des droits économiques.

Peut-on discuter à l'ouvrier le droit de contrôle de sa production dans l'exercice de son droit de syndiqué, c'est-à-dire de producteur professionnel qualifié appartenant à une industrie, facteur de la prospérité générale ?

Ce sera très difficile.

En tous cas l'homme économique, producteur ou consommateur, est appelé sinon à remplacer, du moins à s'ajouter, à s'additionner peut-être à l'homme politique, au citoyen et il faudra bien lui donner les moyens et peut-être lui faire obligation de pratiquer ses devoirs nouveaux et de participer par là à la vie de plus en plus solidaire, collective de son pays, de son continent et du monde entier, puisque la solidarité économique tend de plus en plus à sortir des mots et s'impose à nous si souvent et si brutalement dans les faits.

Quand toute une population de travailleurs voit son pain quotidien suspendu à une question de modes ou à l'aléa de récoltes bonnes ou mauvaises, et cela à des milliers de lieux de son centre de travail ou menacée encore par les soubresauts effrénés d'un agitoge sur le change ; quand comme nous on en arrive à la conviction que notre Industrie, surtout en ce qui concerne les parties fabriquées mécaniquement, horlogerie et parties de bijouterie et orfèvrerie de table courante, voit ses débouchés entravés dans toutes les nations par d'absurdes droits prohibitifs, alors, on dit : « Il faut agir ».

Plus encore alors la conviction de la nécessité d'un contrôle ouvrier de la production, se fortifie, s'enracine en nous, et comme les besoins ont fait de nous autre chose que des résignés, nous cherchons le remède au mal, l'outil nécessaire pour ce travail.

D'autres diront ce que vaut ce moyen, car il y a des outils de toutes tailles, de tous modèles, pour tous usages. Puis aussi, allant toujours du connu à l'inconnu, en assurant nos pas, nous voulons progresser toujours et reculer jamais. Je sais bien aussi que d'au-

cuns demanderont que tout d'abord on jette tout à terre, que l'on rebâtira tout après, etc..

Je n'en crois rien de rien, mais si nos camarades diamantaires coopérateurs, qui par le fonctionnement des divers organes de leurs coopératives ont créé de véritables contrôles ouvriers, pouvaient à leur tour faire pénétrer cette idée de contrôle dans les ateliers particuliers peut-être y aurait-il encore un pas de fait.

De même dans les ateliers de l'horlogerie où, je le crois du moins, nos camarades horlogers spécialisés dans leurs divers travaux, ont, il me semble, en plus de leur dévoué délégué permanent, des délégués d'ateliers.

Quand à nous, bijoutiers et orfèvres de la province, je crois d'ailleurs également, après avoir institué par besoin syndical des délégués dans chaque atelier, cela surtout pour la perception des cotisations, nous avons à convenir que par le calme train-train du travail, avec l'esprit syndicaliste, s'en est allé l'esprit de contrôle qui animait à ce moment nos camarades délégués.

Une chose en amène une autre.

Le délégué recevant moins régulièrement les cotisations négligea ses interventions. Les syndiqués — je ne dis pas les syndicalistes — en prirent prétexte pour cesser peu à peu de payer. Découragé, le délégué qui se dévouait pour la défense générale, établissement des prix, revendications générales, etc., ou pour les camarades visés particulièrement, et qui pour ces interventions, encaissaient les ripostes patronales, celui-ci aussi a fléchi peu à peu devant la veulerie et l'affaiblissement de la volonté générale.

On en est arrivé à le regarder comme un phénomène, un genre de sectaire ayant une certaine phobie, un fanaticisme ou un fou.

Ne soyez donc pas surpris si, sincèrement, je crois nécessaire une loi venue, bien entendu d'un Parlement autre que celui en fonction et ayant une compréhension plus exacte des conditions de vie normale d'une démocratie ouvrière et paysanne.

Seule une loi garantissant le ou les délégués en fonctionnement dans un cadre bien délimité, aura quelque effet pour remédier à cette abêtissement général et relèvera la dignité, les conceptions et la mentalité ouvrière.

Après l'obligation militaire, celle des retraites et des assurances sociales, l'obligation d'adhérer au syndicat professionnel ne saurait être victorieusement combattue, quoique très discutée.

Elle donnerait à l'organisation une force effective réelle. L'heure est venue où on peut l'appliquer sans danger pour la classe ouvrière, car les cadres syndicaux sur tous les plans sont prêts pour recevoir la masse des syndiqués qui deviendront des syndicalistes petit à petit, et non par les coups de baguettes d'où qu'ils viennent.

A ce moment là seulement sera constituée la cellule syndicale, base d'origine des futurs Conseils ou Parlements économiques dont, si vous le voulez, nous causerons ici un autre jour.

TRIVERY.



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude.